

Commercialisation des œufs

● (2120)

M. Lawrence: Je n'ai aucun doute . . .

M. Cafik: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais savoir si le député qui a la parole me permettrait de lui poser une question.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): L'honorable député permet-il qu'on lui pose une question?

M. Lawrence: Je serais ravi de répondre à une question sensée si le député est capable d'en poser une.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: Toutefois, dans les circonstances actuelles et compte tenu du dossier du député, je préférerais qu'il attende que j'aie terminé mon discours.

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: Si, il y a un an, certains députés avaient eu assez de jugeote pour dénoncer toute l'affaire, nous ne serions pas dans le pétrin aujourd'hui. De toute façon, il n'y a aucun doute dans mon esprit que le blâme en revient non seulement au ministre de l'Agriculture, mais aussi à certains gouvernements provinciaux et aux offices provinciaux qui existent dans tout le pays. Nous n'avons pas l'intention de tenir le ministre de l'Agriculture pour seul et unique responsable. Il est bien assez à blâmer comme cela, même s'il refuse de l'admettre. Mais je tiens à ajouter que cela tient à une autre raison—il suffit d'examiner les antécédents compliqués de l'industrie des œufs pour s'en rendre compte—les gouvernements provinciaux et leurs offices de commercialisation ont dû supplier le ministre de l'époque pour qu'il crée un office national de commercialisation des œufs.

A la décharge du gouvernement actuel—mais non pas à la décharge du ministre actuel de l'Agriculture puisqu'il n'était pas ministre à l'époque—je dis que les offices provinciaux de commercialisation des œufs et les gouvernements provinciaux avaient alors intérêt à ce qu'un programme national de commercialisation des œufs soit établi. Je ne pense pas que quiconque les soupçonne d'avoir voulu essayer de refiler le programme au gouvernement fédéral sans lui laisser les pouvoirs ni les moyens de contrôle et de surveillance nécessaires pour en garantir le succès. Mais je prétends que l'insouciant, sinon négligent ministre de l'Agriculture d'alors ainsi que son maladroite successeur, ne sont parvenus à parler sans ambages aux offices et aux gouvernements provinciaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous les avez piqués au vif. Ils sont réveillés.

M. Lawrence: Ils auraient dû leur dire simplement ceci: «Très bien, si vous voulez que nous vous cautionnions, donnez-nous les pouvoirs nécessaires.» Voilà ce qui s'impo-

[M. Lawrence.]

sait, mais c'est de la faute du gouvernement fédéral s'il en a été autrement. Nous nous sommes chicanés et maintenant, deux ans trop tard, tout le monde entrevoit la vérité y compris les commissions provinciales et les gouvernements provinciaux. Apparemment, ces derniers semblent sur le point de reprendre le dessus. C'est très bien, mais n'oublions pas que c'est le gouvernement actuel qui a conclu cette affaire et c'est à lui d'en assumer la responsabilité.

Je puis fort bien comprendre le sentiment de certaines commissions provinciales et des gouvernements provinciaux à l'égard de l'Office de commercialisation des œufs et surtout du Conseil de commercialisation des produits de ferme. Plusieurs membres du gouvernement provincial sont venus me voir. Il n'y avait pas seulement des conservateurs ou des membres d'une commission provinciale ou d'un gouvernement provincial conservateur, mais également d'autres gens qui m'ont demandé pourquoi ils devraient accorder des pouvoirs au Conseil de commercialisation des produits de ferme en qui ils n'avaient aucune confiance. Je leur ai demandé pourquoi ils n'avaient pas confiance en ce conseil et ils m'ont répondu: «Regardez de qui il est composé. Il y a là des personnes nommées pour des motifs politiques, de personnes nommées davantage parce qu'elles hantent les antichambres politiques du pays que pour leurs connaissances dans le domaine de la production agricole».

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Maintenant le ministre vient nous dire comme il l'a fait au comité: «Je ne pouvais rien y faire. Je pouvais seulement les laisser continuer ou tout arrêter.» C'est absolument ridicule. Tout d'abord, le conseil a les pouvoirs de surveillance généraux de tout office national de commercialisation. Qui nomme ses membres? C'est le gouvernement fédéral, sur la recommandation du ministre. Deuxièmement, le conseil qui supervise l'Office national doit rendre des comptes au ministre. Qui accrédite l'Office national? Il a droit à une lettre d'accord signée par le ministre actuel de l'Agriculture. S'il est sans autorité sur ce conseil, s'il est sans autorité sur l'OCCO, pourquoi alors signer une lettre d'accord grâce à laquelle l'office a obtenu du crédit? Bien sûr qu'il a l'autorité. Autrement, pourquoi s'attribuerait-il maintenant le crédit de la remise en ordre? Bien évidemment qu'il a l'autorité.

Le conseil rend compte au ministre, il conseille le ministre, il fait rapport au ministre, et il a le pouvoir général de surveillance sur les offices nationaux de commercialisation de produits de ferme. Le ministre n'a même pas pris la peine, ni le temps, de voir si l'OCCO présentait les statistiques voulues. Il faut fatalement qu'à un certain point la responsabilité de la chose retombe sur le ministre. L'office national de commercialisation des œufs a été créé pour résoudre les problèmes qu'a posés aux producteurs d'œufs et aux offices provinciaux le commerce interprovincial et international. Tous les pouvoirs en ce domaine ne peuvent se trouver qu'à l'échelon fédéral, et la responsabilité du ministre est fatalement engagée.